

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 373

**Artikel:** L'Europe des objecteurs  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023845>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Atome et indépendance nationale

Une faible majorité des Suisses qui ne prennent pas leurs vacances en juillet serait donc favorable aux centrales nucléaires. C'est ce que l'on peut lire entre les lignes d'un sondage effectué entre le 23 juin et le 4 juillet dernier par l'institut spécialisé zurichois Isopublic, sondage portant sur un « échantillon » de 1010 personnes âgées de plus de 18 ans.

En vérité, il fallait être particulièrement perspicace pour déchiffrer les conclusions d'Isopublic et en tirer une tendance affirmée, au moins dans la formulation diffusée par l'Agence télégraphique suisse : « Par ailleurs, 55 % des personnes interrogées estiment que les centrales nucléaires sont *un gage sur une production future d'énergie*. En 1975 déjà, la même proportion de personnes interrogées se prononçait en faveur des centrales atomiques. 37 % s'opposent aux centrales, 8 % n'ont pas d'opinion. En Suisse romande, partisans et opposants sont à égalité, 41 contre 41, contre 59 et 36 en Suisse allemande ».

Voilà, malgré tout, des chiffres qui donnent un certain sel aux paroles prononcées le 29 juin dernier par M. J.-J. Martin, directeur commercial, devant les actionnaires de la Société romande d'électricité réunis à Montreux : « Certains éléments subversifs s'opposent au développement de l'énergie nucléaire afin de miner notre économie en la faisant manquer d'énergie ou de la rendre plus vulnérable en augmentant sa dépendance envers les combustibles importés ; nous nous devons d'être attentifs afin d'éviter que ces détracteurs ne parviennent à leurs fins ». Au vu du nombre de ces détracteurs dans la population recensée par Isopublic M. J.-J. Martin a du pain sur la planche...

L'institut de sondage zurichois a lui aussi tenu à tester le poids, auprès du public, de l'argument « indépendance nationale par le nucléaire » : 63 % des personnes (65 en 1975) estiment que l'indépendance nationale est menacée par une

dépendance pétrolière (une personne sur quatre n'a pas d'opinion ; une sur trois en Suisse romande).

Et là, les chiffres sont étonnants. Outre le fait que les puissances du pétrole ont depuis longtemps mis la main sur le nucléaire (en tout cas aux Etats-Unis) et que leur main-mise sur leurs « clients » ne s'est en aucune manière affaiblie avec l'avènement de l'atome, il faut admettre que la dépendance à l'égard des producteurs de centrales sera aussi, si ce n'est plus, sévère que celle — subie plus difficilement depuis l'affirmation des puissances du Moyen-Orient — existent face à l'or noir.

### Concentration et cartels

A preuve, les mouvements de concentration qui se dessinent de plus en plus nettement sur le front de la technologie nucléaire, jusqu'à donner

naissance à un véritable cartel des exportateurs en la matière.

Depuis le 12 juin 1975, il existait déjà une ébauche de cartel de l'uranium avec la création d'un Institut de l'uranium regroupant les principaux groupes miniers concernés d'Afrique du Sud, d'Australie, du Canada, d'Angleterre et de France. Il existe aujourd'hui, et depuis fin janvier dernier, un « front uni » des sept pays qui maîtrisent la technologie des réacteurs nucléaires civils, soit les Etats-Unis, l'Union soviétique, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et le Japon. Ces pays se sont mis d'accord notamment sur « la conduite à adopter vis-à-vis de leurs clients extérieurs, et entre autres les pays du tiers monde non alignés » (détonateur de cet arrangement au sommet : l'explosion de la première bombe atomique indienne le 18 mai 1974).

D'ici à jeter aux orties l'argument « indépendance nationale »...

## L'Europe des objecteurs

S'il est une question, en Suisse, qui pâtit du changement de climat politique (durcissement hérité de la période de récession), c'est bien celle du service civil. De plus en plus rares se font les voix qui réclament, parmi les porte-parole traditionnels de l'opinion, une véritable réflexion novatrice à ce chapitre important des relations entre majorité et minorités dans notre pays.

En prélude à une étude sur le fond, une note rapide pour voir plus loin que nos frontières.

En Europe (voir une enquête de Pax Christi, éd. Le Centurion), les objecteurs « bénéficient » des statuts suivants :

1. Pays n'ayant pas de service militaire obligatoire. Exemple, la Grande-Bretagne : conscription supprimée depuis 1962 (antérieurement l'objection de conscience était légalement reconnue).
2. Pays ayant un service militaire obligatoire avec statut légal pour les objecteurs (exemples).

Autriche : reconnaissance partielle (service non combattant, notamment) ; Belgique : au choix service non armé ou service civil dans des organismes privés ou publics de caractère social, éducatif ou culturel (possibilité d'exemption pour assistance technique dans le tiers monde) ; Danemark : service non armé ou service civil de durée double ; Finlande : reconnaissance partielle en temps de paix seulement ; Italie : depuis décembre 1972, service non armé ou service civil ou aide au développement de plus longue durée ; Norvège : depuis 1965, service civil plus long que le service normal ; Pays-Bas : service non armé ou service civil plus long ; RDA : reconnaissance partielle depuis 1964 (service non armé dans les unités utilisées à des travaux publics) ; Suède : dès 1966, service non armé et service civil plus long.

3. Parmi les pays qui n'envisagent pas de statut pour les objecteurs on trouve presque tous les pays de l'Est, la Grèce, l'Espagne et le Portugal.